

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Les missions et le projet de la PMI semblent correspondre en tous points aux orientations que l'on souhaite donner à notre politique nationale de santé et aux recommandations que nous avons plusieurs fois formulées au sein du CESE. Les PMI se positionnent à la jonction du médical et du social. Elles valorisent la prévention et l'approche globale de la santé, notamment par la prise en compte de ses déterminants sociaux. Enfin, elles s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire, valorisant le travail en réseau sur un territoire.

Pourtant, les services de la protection maternelle et infantile sont fragilisés dans de nombreux départements et l'opportunité de leur existence semble remise en cause. L'avis de la section des affaires sociales et de la santé met bien en lumière ce paradoxe, ainsi que les incertitudes soulevées par la réforme de l'organisation territoriale.

Les débats en section ont longuement porté sur la nature du service public assuré par les PMI et sur son caractère universel. En effet, nous avons pu observer des interrogations portant sur le constat d'une PMI théoriquement ouverte à tous, mais en réalité davantage tournée et sollicitée par les familles les plus en difficulté.

Dans un contexte où la dégradation des conditions de vie, sur un plan tant sanitaire, qu'économique, social, mais également environnemental ont un impact évident sur la santé et le bien être des familles, il nous semble important de soutenir des structures assurant un service public de proximité, gratuit et universel.

La poursuite des missions de la PMI dépend également de leur capacité à recruter du personnel médical et social. Or là encore, l'avis souligne les difficultés de recrutement rencontrées par les structures. À cet égard, notre groupe soutient les préconisations relatives à l'amélioration de l'attractivité de l'exercice professionnel au sein des PMI, en particulier pour les jeunes professionnels.

Enfin, il nous semble également important de rappeler que les études menées par la délégation au droit des femmes et à l'égalité de notre assemblée ont plusieurs fois souligné le rôle indispensable des PMI au regard de la détection et de la prévention des violences faites aux femmes et à leurs filles.

Ainsi, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse vote en faveur de cet avis.